



## Ou divorcer? France ou Irlande?

-----  
Par Yann\_123456

Bonjour,

Je suis francais et je me suis marié a Dublin il y a 10 ans avec une Irlandaise (separation des biens est le status de base la bas et nous n'avons pas fait de contrat de mariage). 1 an plus tard nous avons emmenagé en France. Je suis dans une situation toxique et invivable depuis maintenant 5 ans et j'ai pris la decision de divorcer mais je ne sais pas ou le faire, en France ou en Irlande? Ma femme n'a que tres peu de revenue et je ferais ce qui doit etre fait pour qu'elle vive correctement mais qui de la France ou l'irlande sera le plus comprehensible dans ma situation? Dois-je solliciter un avocat specialisé en droit de la famille, ou doit-il aussi est expert dans l'international? Nous avons 2 enfants et j'aimerai aussi demander la garde alternée.

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

A priori c'est le lieu de résidence principale qui détermine le tribunal compétent. Donc France.

Qu'entendez vous par "compréhensible" ? ou plutôt "compréhensif" ?

Il vous faut un avocat pour vous aider dans cette procédure qui aura certainement des implications internationales. Surtout s'il est question de faire voyager les enfants avec leur mère en dehors du territoire français. (on reste quand même en Europe...)

-----  
Par Yann\_123456

Je voulais dire comprehensif. Car forcement dans la situation actuelle si on regarde de l'exterieur ma femme est la "victime", mais ce n'est pas le cas. Je prends aussi ma part de responsabilité bien sur.  
Je recherche maintenant un avocat pour cette procedure.

J'espere que ma femme restera en France (et je suis pres a faire beaucoup de compromis pour ca) mais je sais qu'elle a tout a fait le droit de retourner en Irlande avec les enfants sans mon accord.

-----  
Par isernon

bonjour,

votre future ex-épouse n'a pas le droit de retourner en Irlande avec vos enfants sans votre accord, les parents même séparés conservent l'autorité parentale sur leurs enfants.

l'avocat est obligatoire en France pour divorcer.

salutations

-----  
Par yapasdequoi

En effet tant que vous n'êtes pas divorcés chacun a le droit de partir où il le souhaite avec les enfants...

C'est pourquoi il est important de ne pas trainer pour engager les procédures, avec un jugement les recours sont plus facile même si plus compliqués à l'international.

Dans un divorce il n'y a ni crime, ni coupable ni victime.

Si victime il y a ce seraient les enfants... Mais vous allez tout faire pour les protéger.

L'avocat est conseillé, surtout que votre situation n'est pas classique.

-----  
Par Yann\_123456

J'avais vu une avocate sur Versailles il y a 2 ans (quand j'avais voulu me separer une premiere fois) et elle m'avait dit que ma femme avait tout a fait le droit de retourner en Irlande sans mon autorisation. C'est d'ailleurs a cause de ca que je n'ai pas engagé la procedure de divorce, je n'étais pas pret mentalement a supporter que mes enfants vivent dans un autre pays. Maintenant je suis pret a prendre le risque mais si vous me dites qu'elle ne peut pas quitter le territoire francais sans mon accord ca me booste beaucoup.

Je suis en region parisienne et je recherche un bon avocat en droit de la famille mais aussi en droit international au cas ou ma femme engage des procedures en Irlande une fois que j'ai debuter les miennes.  
La realité c'est qu'elle ne veut pas divorcer du coup ca ne sera pas un divorce simple.

-----  
Par yapasdequoi

Vous avez mal compris :  
"ma femme avait tout a fait le droit de retourner en Irlande sans mon autorisation"  
c'est toujours vrai !

Votre épouse est libre d'aller où elle veut avec ou sans les enfants tant que vous n'êtes pas divorcés.

Et après le divorce, elle peut aussi habiter où elle veut. Mais le jugement de divorce déterminera le lieu de résidence principale des enfants, et les droits de visite et d'hébergement de l'autre parent.

Mais je répète : sans jugement chaque parent peut emmener les enfants où il veut sans accord de l'autre.

-----  
Par Yann\_123456

Ah merci pour la clarification j'avais mal compris. tout est clair merci, je recherche maintenant un avocat qui pourra m'aider dans cette situation compliquée.